

DECISION N°DC 56/2020

Attribution du marché relatif au traitement des déchets végétaux collectés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 29 septembre 2020, et publié au BOAMP DIFF n°2020_275 du 01/10/2020, avis n°20-118666, au JOUE 2020/S 192-462861, annonce diffusée le 02/10/2020 et sur la plateforme dématérialisée [https:// siom-vallee-chevreuse.emarchespublics.com](https://siom-vallee-chevreuse.emarchespublics.com), annonce n°738570 diffusée le 01/10/2020,

Vu l'offre remise par la société **ZYMOVERT**, sise rue de la Ferme, 91470 LIMOURS,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le lundi 7 décembre 2020,

Considérant la nécessité de faire traiter les déchets végétaux collectés sur le territoire du SIOM,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer avec la société **ZYMOVERT**, rue de la Ferme, 91470 Limours, le marché relatif au traitement des déchets végétaux collectés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

Deux offres ont été reçues. L'une d'entre elle a été jugée inappropriée conformément à l'article L2152-4 du code de la commande publique, car sans rapport avec l'objet du marché. L'offre restante a été jugée acceptable. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	ZYMOVERT

En conséquence, le marché est attribué à la société **ZYMOVERT**, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du Code de la commande publique.

ARTICLE 3 :

Il s'agit d'un accord-cadre régi par l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique. Il est à bons de commande et traité à prix unitaires, avec détermination de minimaux et maximaux en quantités de tonnes de déchets végétaux traités. Il s'exécute par l'émission de bons de commande.

Les minimum et maximum en tonnages traités sont les suivants :

- Quantité minimum annuelle : 12 000 tonnes
- Quantité maximum annuelle : 20 000 tonnes

Le coût de traitement est de 27 € HT soit 29,70 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu pour une durée allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022. Il pourra ensuite être reconduit d'année en année de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter du 1er janvier 2020. Si le SIOM ne souhaite pas reconduire le marché, il envoie au titulaire un courrier en ce sens, par recommandé avec avis de réception postal, au moins deux mois avant l'échéance annuelle.

En cas d'absence de reconduction, aucun droit à indemnité n'est reconnu au titulaire.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le

14 DEC. 2020

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture le : 17 DEC. 2020
- affichée le : 17 DEC. 2020

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC56_2020
Date de la décision:	2020-12-14 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché relatif au traitement des déchets végétaux collectés sur le territoire du SIOM
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20201214-DC56_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20201214-DC56_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	921
<i>nom original:</i>		
dc 56 20.pdf	application/pdf	130142
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20201214-DC56_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	130142

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2020 à 15h16min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2020 à 15h20min07s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2020 à 15h20min24s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 décembre 2020 à 15h26min29s	Recu par le MIAT le 2020-12-17

